



SÉCURITÉ

REACH – ENREGISTRER SES SUBSTANCES

OBJECTIFS

Etre capable de déterminer ses obligations vis-à-vis de l'enregistrement.
Connaître les procédures pour pouvoir mettre sur le marché rapidement.
Déterminer sa stratégie et ses futures procédures.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

L'ENREGISTREMENT SOUS REACH APRES LA FIN DE LA PERIODE TRANSITOIRE

- › Les grandes lignes de l'enregistrement
- › Les différents statuts (fabriquant, importateur, représentant exclusif...)
- › Les différentes exemptions (annexes IV et V...)
- › Quelle stratégie pour mettre sur le marché (inquiry, représentant exclusif...) et quelle organisation en interne ?

SE PRÉPARER POUR METTRE SUR LE MARCHÉ

- › Obtenir les données nécessaires en cas de représentant exclusif
- › Préparer les données en cas d'inquiry (première étape du dossier d'enregistrement)
- › La réalisation du dossier d'enregistrement
 - Préparer son dossier spécifique : données entreprises, usages, tests analytiques...
 - Préparer son dossier leader : focus sur les tests, stratégie Annexe III...
 - Préparer son dossier passif : échanger avec le leader et achat de la lettre d'accès...
- › Déterminer l'ordre de coût pour chaque étape/situation
- › Les échanges avec l'ECHA et les délais.

ET PLUS TARD ?



DURÉE

2 jours
14 heures



SESSIONS

- 19 et 20 mars 2018



LIEU

Lyon



FRAIS D'INSCRIPTION (DÉJEUNER INCLUS)

1 255 € HT



PUBLIC CONCERNÉ

Acteurs de l'enregistrement des substances sous REACH : ingénieurs, techniciens, responsables/chargés d'études, consultants, commerciaux, direction...

- › Quelles conséquences en cas de mise à jour du dossier ? Quelle anticipation ?
- › Les contrôles
- › Les évaluations de la réglementation REACH

Coordonnées

CPE Lyon Formation Continue

Campus Saint-Paul – Bâtiment F • 10, Place des Archives – 69002 LYON

04.72.32.50.60

